

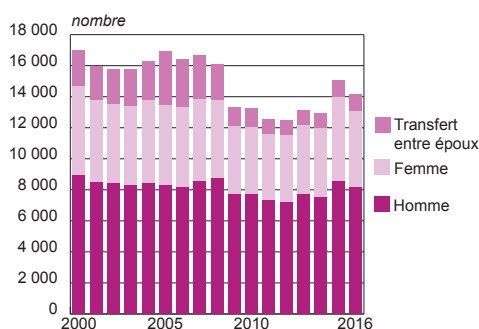
## Installations

En France métropolitaine en 2016, 14 100 non salariés sont nouvellement installés en tant que chefs d'exploitation agricole (champ MSA, première affiliation) contre 17 000 en 2000. Plus de la moitié des installations se sont faites dans quatre régions : Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est. Les nouvelles installations sont liées aux départs à la retraite et aux soutiens publics. Les conditions plus favorables concernant les aides à l'installation (limite d'âge reculée à 40 ans pour la Dotation Jeunes Agriculteurs, augmentation de son niveau, ouverture aux pluriactifs...) puis les nouveaux droits à faire valoir la retraite par anticipation expliquent le maintien autour de 16 000 installations sur la période 2001-2008. Les conditions du droit au départ anticipé devenues plus restrictives les ont freinées de 2009 à 2012. En 2015, la modification des critères d'affiliation à la MSA (loi d'avenir pour l'agriculture publiée en 2014) entraîne une hausse des installations, hausse non reconduite en 2016.

Hors transferts entre époux, en 2016, les nouveaux chefs d'exploitation s'installent majoritairement en grandes cultures (17 %), en élevage bovin lait (13 %), en polyculture - polyélevage (12 %), en viticulture (11 %) et en élevage bovins-viande (10 %). Parmi les nouveaux installés, 71 % ont moins de 40 ans, 63 % sont des hommes dont 80 % ont moins de 40 ans. Les femmes s'installent plus tardivement : 56 % ont moins de 40 ans mais au-delà de cet âge elles sont plus nombreuses (2 200 exploitantes) que les hommes (1 700 exploitants).

### Ensemble des installations

#### • Entre 2000 et 2016



#### • Par région en 2016

	Nouveaux installés	Part des transferts entre époux	Taux de renouvellement <sup>1</sup>
		nombre	%
Centre-Val de Loire	557	6,3	2,3
Bretagne	1 180	9,2	2,9
Île-de-France	194	1,5	3,4
Nouvelle-Aquitaine	2 160	8,2	2,9
Grand Est	1 293	8,0	3,0
Normandie	868	7,8	2,8
Pays de la Loire	1 283	6,9	3,1
Occitanie	2 172	8,7	3,1
Bourgogne-Franche-C.	898	6,2	3,0
Auvergne-Rhône-Alpes	1 862	9,0	2,7
Hauts-de-France	810	6,2	4,3
Corse	117	2,6	4,3
Prov.-Alpes-Côte d'Azur	752	3,9	3,0
<b>France métropolitaine</b>	<b>14 146</b>	<b>7,6</b>	<b>3,0</b>

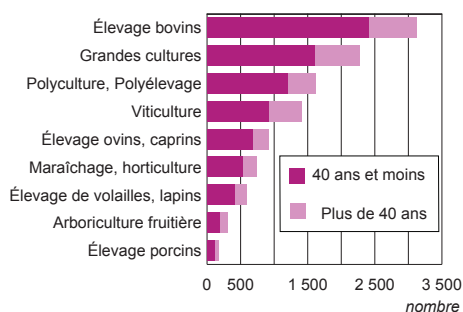
1. Le taux de renouvellement est le rapport entre les nouveaux installés hors transferts entre époux et le nombre d'exploitants déjà en exercice.

Champ : ensemble des exploitants agricoles au sens MSA.

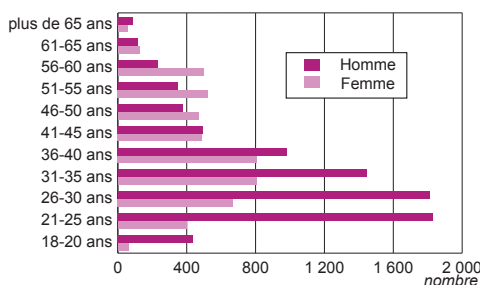
Source : Mutualité sociale agricole

### Installations en 2016 - hors transfert entre époux

#### • Par âge et secteur d'activité agricole<sup>1</sup>



#### • Par âge et sexe



1. Les secteurs d'activité agricole représentent 85 % des installés en tant qu'exploitants agricoles.

Champ : ensemble des exploitants agricoles hors transferts entre époux au sens MSA.

Source : Mutualité sociale agricole

## Aides à l'installation

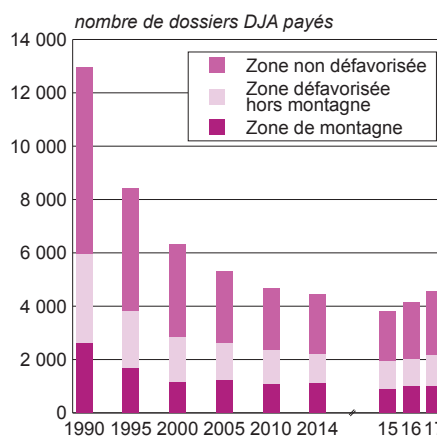
Les aides à l'installation facilitent les reprises et les créations d'exploitations agricoles. La dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA) et les prêts bonifiés à l'installation des jeunes agriculteurs (appelés « prêts MTS-JA ») permettent de compléter la trésorerie et de financer les investissements d'installation. Les candidats à la DJA doivent satisfaire à des conditions d'âge et de formation générale et professionnelle et démontrer la viabilité économique de leur projet.

En 2017, 4 577 DJA ont été accordées, pour un montant moyen de 27 600 €. Les montants de DJA sont attribués en fonction des zones d'installation et des critères de modulation, selon une grille définie dans chaque région.

Au total, 126 millions d'euros d'origine publique (État, Feader) ont été engagés au titre de la DJA et 2 millions d'euros pour les prêts MTS-JA.

32 % des installations aidées en 2017 correspondent à des installations hors cadre familial. La part des femmes dans les bénéficiaires de la DJA reste modeste, autour de 20 %. Elle s'explique en partie par une installation plus tardive que chez les hommes.

### Aide à l'installation des jeunes agriculteurs



	2000	2015	2016	2017
	nombre			
<b>Dotations aux jeunes agriculteurs<sup>1</sup></b>	<b>6 314</b>	<b>3 801</b>	<b>4 130</b>	<b>4 577</b>
Zone de montagne	1 136	874	991	1 012
Zone défavorisée hors montagne	1 705	1 064	1 033	1 129
Zone non défavorisée	3 473	1 863	2 106	2 436
	million d'euros			
Engagement pour la DJA	105	73	82	126
Engagement pour les prêts MTS-JA <sup>2</sup>	///	12	8	2

1. Nombre de dossiers première fraction mise en paiement, ou versement unique à partir de 2007.  
 2. Les prêts bonifiés aux jeunes agriculteurs ont été supprimés en cours d'année en 2017 à des dates différentes suivant les régions.  
 Champ : France (hors Corse) y compris les Dom (hors Mayotte).  
 Sources : ASP, DGPE-BFE à partir des données Osiris

### Répartition du nombre de dossiers DJA payés

#### • Selon le type de bénéficiaire

	2000	2015	2016	2017
	%			
Part hors cadre familial <sup>1</sup>	30	26	29	32
Part de femmes	21	19	21	20
de 18 à 24 ans	...	16	15	15
de 25 à 29 ans	...	25	27	25
de 30 à 34 ans	...	30	30	29
de 35 à 40 ans	...	29	28	31

1. L'exploitation n'est pas transmise par des membres de la famille jusqu'au 3<sup>e</sup> degré. Le fait de s'installer hors cadre familial peut donner lieu à une majoration de la DJA à l'échelle départementale.  
 Champ : France (hors Corse) y compris les Dom (hors Mayotte).  
 Sources : ASP, DGPE-BFE à partir des données Osiris

#### • Selon le type d'exploitation créée

